

Rue de Pontivy

La rue de Pontivy a conservé son ancien nom. Elle débouche sur la place de la République avec son église paroissiale.



Jean LE TEXIER et Julienne LE JEUNE (n°866-867) se seraient mariés vers 1645. Jusqu'en 1666, ils ont au moins quatre enfants dont Julienne (n°433), née le 7 février 1664. Celle-ci a pour parrain le sénéchal de Locminé NH Pierre RUAULT, sieur du Restien, et pour marraine damoiselle Julienne LE THIEIS épouse de maître Etienne LE JEUNE, oncle maternel. Le dernier garçon Mathurin est aussi bien parrainé avec NH Charles LE QUEUX, sieur de la Chaussée, et damoiselle Michelle ETHORE épouse de maître René LE BOURDAL, sieur du Laudeler. La famille résiderait rue de Pontivy, et exercerait la profession soit de tanneur, soit de cordonnier. Le 30 septembre 1685, Julienne LE TEXIER épouse le cordonnier Jean GUILLEMOT (n°432-433, voir plus loin).

-oOo-

Jean GUILLEMOT et Adélisse LE TILLIER (n°864-865) se marient le 17 février 1645. Contrairement aux LE TILLIER, les GUILLEMOT semblent d'implantation récente à Locminé.⁴ Le couple a au moins neuf enfants jusqu'en 1666. Parmi les parrains et marraines figurent Jean et Guillemette LE TILLIER, Olive GILLET l'épouse de Charles LE TILLIER, les prêtres Jean LE QUERE et Julien JOUADO, un autre Julien LE QUERE. Quatre enfants parviennent à l'âge adulte :

- Françoise née en janvier 1654. Elle est marraine en 1685 et 1686 de deux neveux.
- Guillemette née en juin 1658. Elle aurait été mariée le 22 février 1672, âgée de 13 ans ½ à Yves LE TOQUIN, 28 ans (!) peut-être suite au récent décès (introuvé) de la mère Adélisse. Le 18 juin 1675, elle épouse Olivier KERGROHEN. Les fiancés ont respectivement 17 et 18 ans.
- Jean (n°432), naît le 4 mars 1661. Il est filleul de Jean LAIGO et Julienne LE GRAND. Il avait un frère homonyme né dix ans plus tôt, sans postérité connue.
- Jeanne née vers 1663. Le 8 février 1684, elle épouse Louis ROBINO, en présence de son père, de Louis LAIGO et d'Olivier KERGROHEN.

Le 28 mars 1684, quelques semaines après le mariage de sa fille Jeanne, Jean GUILLEMOT s'éteint sexagénaire. A son inhumation sont présents son fils Jean, son beau-fils Olivier KERGROHEN, Guillaume MORAN.

Au décès de son père, Jean GUILLEMOT (n°432) n'est âgé que de 23 ans. Il est donc décrété de justice pour son mariage l'année suivante, le 30 septembre 1685, avec Julienne LE TEXIER (n°433), âgée de 21 ans. La noce se déroule en présence de Jean LE TEXIER père, Jacques JEHANNO, Colombar KERGROHEN, François LE PRE. Jean exerce la profession de cordonnier. Il réside vraisemblablement rue de Pontivy, avec sa belle-famille. En novembre 1692, il acquiert par afféagement de NH Mathieu AMPROU, sieur de Larmor, la moitié d'un pré proche du *Pont du Texier*, servant sans doute à faire du foin pour une vache. Il paie alors une rente censive de 16L 10s. Le 1er février 1700, il

⁴ Il n'existe aucune parenté proche avec le fameux chef chouan Pierre GUILLEMOT (1759+1805), lieutenant de Cadoudal surnommé le « Roi de Bignan ».

inhume son beau-père Jean LE TEXIER, âgé de 80 ans, dans la chapelle de la Trinité. Sont aussi présents Guillaume CARADEC et Pierre PEPION.

6E191 – Minutes GUENNEL-SAVANTIER (pour la châtellenie de Moréac Boisduliez) – 12/10/1722

Témoins

- Damoiselle Perrine GEORGET, veuve de NH Mathieu AMPROU sieur de Larmor, en sa maison rue des Roues en LOCMINE.
- Jean GUILLEMOT l'aîné, maître cordonnier, x Julienne LE TEXIER, rue de Pontivy en LOCMINE.

Historique

Le 09/11/1692 par contrat d'afféagement passé au rapport de Yves BLANCHART, notaire de la juridiction de Rohan, duché et pairie de France, le feu sieur AMPROU et la dite GEORGET ont vendu audit GUILLEMOT une moitié du pré du Pont du Texier situé aux appartenances et dépendances de LOCMINE, à charge de payer annuellement tous les 1er mars de rente censive la somme de 16L 10s quitte de toute charge.

Accord

Pour renouveler et rafraîchir les clauses et conditions dudit acte d'afféagement et arrentement, les GUILLEMOT déclarent continuer à l'avenir comme au passé le paiement de la rente à ladite GEORGET, qui les acquitte pour le passé à l'exception de l'année courante. Ils délivreront sous quinzaine une copie du présent acte à ladite GEORGET.
(signatures de Germain et Colomban GUILLEMOT pour leurs parents).

Jean GUILLEMOT ainsi que son beau-frère Louis ROBINO exercent la profession de cordonnier, peut-être héritée de leur père. La ville compte beaucoup de ces cordonniers (30 en 1703) et de sabotiers, d'où la chanson populaire des «gars de Locminé, qui ont de la maillette (clou particulier) dessous leurs souliers...» datant du 18e siècle. Jean transmet son métier à ses trois fils (ci-après). Il les envoie aussi à l'école, où ils apprennent à signer parfaitement leur nom, alors que généralement dans les familles, seul l'aîné avait ce privilège. Vers 1724-1725, il paie aux fouages une somme inférieure à celle de son fils Jean et à Jean LE TEXIER (son neveu ?), ce qui signifierait une reprise progressive de ses activités.

Signature des trois frères Guillemot, Jean-François, Germain et Colomban



6E191 et 6E192 - Minutes GUENNEL-SAVANTIER

Rôle des fouages de St Sauveur de Locminé

- 14/09/1724 Rue de Pontivy : Jean GUILLEMOT lesné 6s, Jean GUILLEMOT le jeune 8s, Jean LE TEXIER pour lui 21s et pour Madeleine DOUCET 7s.
- 13/05/1725 Rue de Pontivy : Jean GUILLEMOT lesné 1s, Jean GUILLEMOT le jeune 2s, Jean LE TEXIER pour lui 6s et pour Madeleine DOUCET 2s.
- 20/09/1725 Rue de Pontivy : Jean GUILLEMOT lesné 4s, Jean GUILLEMOT le jeune 8s, Jean LE TEXIER 1L 1s.
- 11/03/1732 Rue de Pontivy : Jean GUILLEMOT 15s.

Jean GUILLEMOT a au moins huit enfants jusqu'en 1705. Parmi les parrains et marraines figurent Jacques JEHANNO, la tante Françoise GUILLEMOT, Marie LE TEXIER, Colomban ROBINO, marchand tanneur. Seuls quatre enfants parviennent à l'âge adulte, et se marient à un âge assez mûr, autour de 25 ans :

- L'aîné Jean François (n°216), dit aussi Jean le jeune pour le distinguer de son père, naît le 8 avril 1688. Il est filleul de Colomban LE SEC et de damoiselle Françoise BELLON. Le 19 janvier 1712, il épouse Anne ROBIN (n°216-217) du Martray, en présence des parents, de Louise LE TEXIER, Jean SAMSON, Jean MORAN.
- Germain naît vers 1692. Le 8 février 1717, il épouse Jeanne JOSSELIN en présence de Jacques RICHARD et Anne ROBIN.
- Seule fille, Colombane naît en avril 1698. Elle se marie en novembre 1724 à Maurice LE BER, en présence de son frère Germain GUILLEMOT.
- Le benjamin Colomban naît en octobre 1705. En novembre 1730, il épouse Anne SAMSON, en présence de Julienne et Jean LE TEXIER (sa mère et son oncle ?), Jean et Germain GUILLEMOT, ses frères. Il meurt le 5 mai 1749, à 43 ans.

Jean GUILLEMOT ne voit pas le dernier mariage. Il meurt le 16 avril 1727 à l'âge de 66 ans. Sa veuve Julienne LE TEXIER, son fils Jean, ses belles-filles Anne ROBIN et Jeanne JOSSELIN sont présents aux obsèques.

Jean François GUILLEMOT et Anne ROBIN (n°216-217) ont au moins six enfants, dont quatre survivent à l'enfance :

- Le fils aîné est Colomban, né le 29 avril 1715, filleul de son oncle Colomban GUILLEMOT et de Marie LE TEXIER.
- Le second garçon est Mathurin (n°108), né le 11 juin 1721, filleul de Mathurin RICHARD et Colombane GUILLEMOT.
- Naissent aussi les jumelles Anne et Madeleine le 27 novembre 1723.

Les deux garçons deviennent naturellement cordonniers comme leur père, leurs oncles et leur grand-père. Par contre, ils ne savent pas écrire ni signer. Début 1723, Jean a besoin d'un pré à foin. Contrairement à son père, il n'en acquiert pas un, mais en loue un proche de la métairie de Bodavel, au marchand boucher Jacques RICHARD. Il doit payer de rente annuelle 31L 10s.

6E191 – Minutes GUENNEL-SAVANTIER (pour la châtellenie de Moréac Boisduliez) – 10/01/1723

Témoins

- Jacques RICHARD, marchand boucher en la rue Neuve à LOCMINE.
- Jean GUILLEMOT le jeune, cordonnier, x Anne ROBIN, rue de Pontivy en LOCMINE.

Biens

Une pièce de terre sous fond de fraîche à faire foins, proche de la métairie de Bodavel en LOCMINE, donnant sur le chemin qui conduit de LOCMINE à Kerfrapic.

Bail

Ledit RICHARD afferme lesdits biens aux GUILLEMOT pour 7 années à partir du 01/03/1723. Les preneurs ne pourront y faire aucune innovation, dégradation, ni ruines. Ils paieront de revenu et jouissance à chaque fin d'année la somme de 31L 10s, dont la première année sera payée le 01/03/1724. Ils ne pourront couper aucun bois, et ainsi ne seront sujet à aucune réparation de fossés et buissons. Ils mettront la dernière année du bail sur la pièce de terre. Après la dernière récolte de foins, ils aouteront une journée à sembroyer et marniser avec charrois à leurs propres frais. Ils délivreront à leurs frais sous quinzaine une copie du présent acte audit RICHARD.

Début 1724, Jean et Anne acquièrent une maison rue de Baud, mais ils ne semblent pas y vivre longtemps, préférant l'affermier et rester rue Pontivy, où Jean déclare ses impôts en 1732 (d'après les fouages).

Le 17 janvier 1736, Anne ROBIN enterre son mari âgé de seulement 47 ans. Elle est assistée de sa soeur Barbe ROBIN et de son beau-frère Germain GUILLEMOT. Le 3 février suivant, elle est nommée tutrice de ses quatre enfants mineurs, dont Colomban et Mathurin (n°108). Le 25 juin, elle enterre sa belle-mère Julienne LE TEXIER, âgée de 70 ans, en présence de Germain et Colomban GUILLEMOT.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 03/02/1736

Décret de tutelle

Anne ROBIN déclare que de son mariage avec feu Jean François GUILLEMOT, il lui reste 4 enfants mineurs.

Témoins paternels

1. Jean Germain GUILLEMOT
2. Colomban GUILLEMOT, les deux frères du père des mineurs.
3. Jean LE TEXIER, parent du 3 au 1/4.
4. Guillaume ROBINO, cousin germain au père.
5. Julien ROBINO, cousin germain au père.
6. René BODREZO, parent au 3e degré.

Témoins maternels

1. Pierre ROBIN, frère de la mère.
2. Vincent PASCO, beau-frère de la mère des mineurs.
3. Jean (Jacques ?) HERVE, aussi beau-frère.
4. Julien ROBIN, oncle à la mère.
5. Jean MORISSEAU, cousins germains aux mineurs.
6. Louis MORISSEAU, cousins germains aux mineurs.

Ils nomment la mère tutrice de ses enfants.

Le 23 janvier 1742, Mathurin GUILLEMOT épouse Marie GUEGAN (n°108-109), dont la famille réside rue des Roues. Agés respectivement de 20 et 16 ans et tous les deux orphelins de père, ils sont préalablement décrétés de justice fin décembre 1741. Participent à la noce la mère Anne ROBIN, le frère Colomban GUILLEMOT, la tante Barbe ROBIN, Perrine LAMARE mère de Marie, Etienne JEGAT son beau-père, Pierre MORVANT son beau-frère. Le nouveau couple a au moins six enfants dont trois garçons à savoir Pierre, autre Colomban et Vincent (n°54). Ce dernier naît le 25 avril 1753 et est filleul de Vincent PASCO (grand-oncle ou cousin germain de son père ?) et de Colombane SAMSON. Guère plus de trois ans après le mariage, le 17 décembre 1744, Anne ROBIN s'éteint à 57 ans. Son corps est inhumé le 18 dans le cimetière paroissial en présence de sa soeur Barbe ROBIN et de son fils Mathurin GUILLEMOT. Ce dernier travaille donc conjointement avec son frère aîné Colomban. Leur revenu net est peu élevé et fluctue beaucoup selon les années. D'après les vingtièmes, il varie de 38L en 1768 à 77L en 1765. Le patrimoine personnel n'est guère important non plus, d'après la capitation comprise entre 1 et 2L lorsqu'elle n'est pas tout simplement exonérée certaines années.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 30/12/1741

Décret de mariage

Mathurin GUILLEMOT, f. mineur de Jean François et Anne ROBIN sa mère et tutrice (ne savent pas signer).
& Marie GUEGUEN f. François et Perrine LAMARE.

Témoins

1. Colomban GUILLEMOT, frère du mineur.
2. Colomban GUILLEMOT, oncle germain (dit l'aîné, signe).
3. René BOISDREZO x Marguerite MORAND, cousin germain (du père ?) du mineur.
4. Julien TREMAT x Marie KERGROHEN, cousin germain (du père ?) du mineur.
5. François PENDERY x Marie CAIGNARD, parent au 3e degré du mineur.
6. Joseph LE GAL, ami et bienveillant.
7. Jacques RICHARD, parent au 1/3 degré à la mère.
8. Louis MORISSEAU, parent maternel au 1/3 degré du mineur.
9. Joseph LE MERLE, ami et bienveillant.
10. Julien ROBINO, ami et bienveillant.
11. Antoine LEAUTE, ami et bienveillant.
12. Mathurin Le ROY, ami et bienveillant, tous de LOCMINE

(sur la page en face : DM de Marie GUEGUEN)

Impositions de Locminé - 18e siècle

Rôles des vingtièmes

Colomban et Mathurin GUILLEMOT, cordonniers rue de Pontivy, payent 2L 5s en (?), 3L 7s 6d en (?), 3L 11s en 1762, 1L 19s 6d en 1764, 3L 17s 3d en 1765, 1L 18s en 1768.

Rôles des capitations

Mathurin GUILLEMOT paye 11s en 1774, rien en 1778, 1L en 1779, 2L 10s en 1783.
Colomban GUILLEMOT paye 1L 2s en 1774, rien les autres années.

Le 12 mai 1784, déjà veuf de Renée BRIERE, Vincent GUILLEMOT épouse Jeanne LE PALLEC (n°54-55), originaire de Kerbastard en MOUSTOIR-AC, mais domiciliée à Locminé. Parmi les témoins figurent Pierre GUILLEMOT, Jean LE PALLEC, Mathurin LE GAL. Dans les années qui suivent, les parents sexagénaires décèdent, Mathurin le 16 février 1786 et Marie GUEGAN le 6 mars 1789. Leurs enfants Vincent, Pierre, Colomban et Anne sont présents aux obsèques. Vincent représente au moins la 4e génération de cordonniers de la famille GUILLEMOT. Dans la période révolutionnaire, il quitte Locminé pour AURAY. Cette décision est peut-être motivée par la réquisition de tous les cordonniers de la ville par ordre du directeur de Pontivy du 13 octobre 1793, car l'armée républicaine avait besoin de souliers. Mathurine GUILLEMOT (n°27) naît toutefois encore à Locminé le 25 Pluviôse an II de la République (13/02/1794). La naissance est déclarée en mairie par le marchand tanneur Joseph LE BLANCHE, et la marchande de fruits Mathurine GUEGAN.